

Délibération N° 2021-30

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 avril 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 38, modifiés ;
Sur proposition de la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election du/de la Vice-président.e. enseignant.e du Conseil d'administration.

A l'issue du 1^{er} tour, M. James WALKER est élu Vice-président enseignant du Conseil d'administration à la majorité absolue des membres présents et représentés du Conseil d'administration.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 34
Dont :
Pour : 22
Abstentions : 10
Ne prennent pas part au vote : 2

Fait à Lyon, le 3 mai 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 7 mai 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 7 mai 2021